

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2023-459

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise ICT GROUP SAS sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation rues Montfiquet, d'Eterville, Louvière, de la Bretagne, Cabourg, des Bouchers, du Marché, Alain Chartier, Saint-Patrice, Royale, du Dr Guillet, des Billettes, Bd Eindhoven, Impasses des Petits Fossés et des Terres, Avenues Conseil et de la Vallée des Près, au droit des travaux.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 04 septembre 2023 au 04 novembre 2023,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie ou en alternée manuelle du 04 septembre 2023 au 04 novembre 2023 :

*- Rues Montfiquet, d'Eterville, Louvière, de la Bretagne, Cabourg, des Bouchers, du Marché, Alain Chartier, Saint Patrice, Royale, du Dr Guillet, des Billettes, Bd Eindhoven, Impasses des Petits Fossés et des Terres, Avenues Conseil et de la Vallée des Près, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ICT GROUP SAS.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt- et- un août deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

